

Jésus et les apôtres ont-ils enseigné l'existence d'un purgatoire?

« Plusieurs de ceux qui dorment dans la poussière de la terre se réveilleront, Les uns pour la vie éternelle, et les autres pour l'opprobre, pour la honte éternelle ». ([Daniel 12 : 2](#))

La Bible invite les chrétiens à prier les uns pour les autres dans les différentes circonstances de la vie. Ce qui est grave, par contre, c'est de faire de cette intercession, prévue initialement pour encourager les chrétiens dont la foi était défaillante, des prières pour les morts. Dans son opuscule intitulé Fegfeuer [Le Purgatoire], le docteur en théologie Ferdinand Holböck, licencié en philosophie, prêtre et prélat de la maison papale, écrit ce qui suit:

PURGATOIRE

Emprunté au latin purgatorium, neutre substantivé de purgatorius (« purificateur, qui purifie »), dérivé de purgare, (« nettoyer, purger »)

(Religion) Lieu où, **selon la doctrine catholique**, les âmes de ceux qui meurent en état de grâce vont expier les péchés dont ils n'ont pas fait une pénitence suffisante en ce monde.

Lieu où les âmes des morts terminent d'expier leurs fautes ou leurs péchés.

C'est le 3 décembre 1563 que L'église catholique, lors du concile de trentes affirme l'existence du purgatoire en tant que saine doctrine ; l'église confirme que selon sa logique, que c'est un lieu de purification temporaire en attente du jugement dernier.

«Il faut admettre que l'Écriture sainte ne mentionne nulle part une phase de purification (purgatoire) dans l'au-delà.»

Aucun théologien, même catholique, ne saurait contester cette affirmation. Jésus et ses apôtres ne font aucune allusion, directe ou indirecte, à un lieu de purification.

C'est là, une nouvelle mystification du peuple catholique. Ce qui m'apparaît encore plus grave, c'est que, pour de l'argent et au nom de la tradition, le clergé romain conteste et renie Dieu et sa révélation de la grâce. En vertu de cette doctrine impie de l'Eglise catholique, on enseigne depuis le XI^e siècle que les âmes doivent endurer d'horribles souffrances au purgatoire. Enfants, nous avons appris dans le catéchisme romain:

«Les pauvres âmes du purgatoire sont remplies d'une amère repentance pour leurs péchés et d'une vive aspiration à la présence du Dieu saint et bon. C'est dans de cruelles souffrances qu'elles doivent expier les peines de leurs péchés.»

L'ancien prêtre catholique Hermann J. Hegger, qui s'est séparé de l'Eglise catholique, écrit à juste titre:

«Si le pape a le pouvoir, grâce **aux indulgences**, de délivrer du purgatoire les âmes qui sont en train d'y brûler, pourquoi n'accorde-t-il donc que des indulgences partielles, et seulement de temps à autre une indulgence plénière? Lorsqu'on sait qu'un être humain est en train de brûler, pourquoi le laisser ne serait-ce qu'une seconde de plus dans les tourments? Pourquoi faire venir les gens à Rome pour qu'ils gagnent une indulgence plénière? Pourquoi tant tarder, alors que – selon la doctrine de Rome – les âmes crient dans les flammes du purgatoire?»

Le théologien catholique **Ott** est forcé de reconnaître, dans son manuel de théologie intitulé Précis de théologie dogmatique:

«La sainte Écriture ignore encore le culte et l'invocation des saints.»

Invoquer des morts, même si des hommes les ont canonisés (quel qu'ait été leur mobile) est en abomination à Dieu.

Dieu, le Seigneur et Juge, recommande:

«Il ne se trouvera chez toi personne pour [...] pratiquer l'incantation, la magie, les enchantements et les charmes, recourir à la divination ou consulter les morts. Car tout homme qui fait cela est une abomination pour le Seigneur [...] Tu seras entièrement attaché au Seigneur ton Dieu» ([Deutéronome 18.10-13](#)).

Le prophète Esaïe avertit le peuple juif, qui était entouré de peuples qui invoquaient et consultaient les morts:

«Si l'on vous dit: Consultez ceux qui évoquent les morts et ceux qui prédisent l'avenir; qui poussent des sifflements et des soupirs, répondez: Un peuple ne consulterait-il pas son Dieu? S'adressera-t-il aux morts en faveur des vivants? A la loi et au témoignage! Si l'on ne parle pas ainsi, il n'y aura point d'aurore pour le peuple» (**Esaïe 8.19,20** – Segond).

En tant que Prêtre catholique,

on est toujours obligé de s'appuyer sur 2 Maccabées 12.40-46 (livre non canonisé) pour faire croire aux fidèles que la doctrine du purgatoire et la prière pour les morts sont conformes à la Bible. Presque à chaque enterrement catholique, on essaie d'enfoncer dans le crâne de l'assistance que prier pour les défunts est la volonté de Dieu, «Car c'est une pensée sainte et pieuse que de prier pour les défunts.»

Voici comment on représente la chimère du purgatoire *

Qui, parmi les gens simples, sait que les livres des Maccabées ne font pas partie du canon (norme) juif de l'Ancien Testament et qu'ils sont donc apocryphes, ce qui les met à l'écart de la Parole inspirée de Dieu? Si la doctrine du purgatoire était effectivement biblique, Jésus et les apôtres n'auraient eu de cesse d'attirer l'attention des hommes sur la terrible détresse des défunts du purgatoire et, par amour divin, ils les auraient invités en permanence à offrir des œuvres sacrificielles et des prières pour les défunts et à invoquer les morts. Or, de tout cela, ils ne disent pas un mot! C'est pourquoi l'on cherche à donner de certains passages de la Bible des interprétations tirées par les cheveux. Étant donné que rien de tel ne peut se justifier du point de vue de Dieu, on est tout simplement contraint de mettre à contribution **les idées humaines**. Afin de justifier indirectement le purgatoire et la prière pour les morts, on se plaît, dans les milieux catholiques, à citer **1 Corinthiens 3.11-15**:

«Quant au fondement, nul ne peut en poser un autre que celui qui est en place: Jésus Christ.

Que l'on bâtit sur ce fondement avec de l'or, de l'argent, des pierres précieuses, du bois, du foin ou de la paille, l'œuvre de chacun sera mise en évidence. Le jour du jugement la fera connaître, car il se manifeste par le feu, et le feu éprouvera ce que vaut l'œuvre de chacun. Celui dont l'œuvre subsistera recevra un salaire. Celui dont l'œuvre sera consumée en sera privé; lui-même sera sauvé, mais comme on l'est à travers le feu.»

Selon la doctrine catholique, tout enfant doit être baptisé parce que ce rite est nécessaire au salut et qu'il doit symboliser la nouvelle naissance biblique. Comme la Bible nous l'indique sans aucune équivoque, **Jésus et les apôtres n'enseignent nulle part un baptême des nouveau-nés** ayant une fonction de rite sacramentel de la nouvelle naissance. Les adultes naissent de nouveau par la foi et par grâce, sur le fondement qui est posé en Jésus Christ (**1 Corinthiens 3.11**). Dans ce texte, Paul s'adresse sans équivoque à des personnes nées de nouveau: à des personnes qui ont accepté Jésus et qui sont déjà rachetées, pour qui Jésus Christ est déjà devenu le fondement, par la grâce, la foi et la conversion.

Dans la nouvelle naissance, c'est la **foi** qui vient en premier, puis la **conversion**, et ensuite le **baptême**, qui a une fonction de témoignage (**Marc 16.16; Actes 2.38**). Le jugement sur la personne concernée a déjà été prononcé lors de la mort de Jésus Christ sur le mont Golgotha. En **1 Corinthiens 3.11-17**, il est question du jugement des œuvres du racheté, de ce qui est encore terrestre (**1 Corinthiens 3.13**). Le feu, qui est la présence de Jésus, éprouve alors ses œuvres. Ce qui est encore terrestre chez le racheté est consumé, rendu manifeste: «comme à travers le feu» – **ce qui n'a donc aucun rapport avec un purgatoire**. Il n'est pas question ici d'un lieu de purification avec une attente et des tourments épouvantables. Ça, c'est de l'hérésie pure et simple.

Même le Dr. Ferdinand Holbock, théologien catholique et prélat de la maison papale, admet dans son zèle pour les pauvres âmes:

«Autrefois, ce texte des Écritures figurait presque toujours au premier rang des preuves scripturaires de l'existence du purgatoire. Pourtant, depuis qu'il a été prouvé d'une manière assez convaincante que ce passage des Écritures ne fait pas état d'un lieu de purification situé dans l'au-delà, ni même du feu purificateur existant dans ce lieu, et qu'il ne convient pas d'invoquer ce texte sur cette question, on renonce le plus souvent à citer ce passage.»

[Matthieu 12.31, 32](#) ne doit pas non plus être sorti du contexte biblique global et être considéré comme une allusion éventuelle à un purgatoire:

«[...] si quelqu'un [...] parle contre l'Esprit Saint, cela ne lui sera pardonné ni en ce monde ni dans le monde à venir:»

C'est le péché contre le Saint-Esprit qui ne peut être pardonné. C'est l'incrédulité qui est ainsi désignée: il s'agit de celui qui a honte de Jésus ou de ses paroles. Quiconque rejette Jésus et sa parole, les dénature, blasphème à leur sujet ou n'en tient aucun compte, celui-là pèche contre l'autorité suprême et infaillible du ciel et de la terre, contre Dieu lui-même. C'est se rendre coupable d'arrogance blasphématoire. Les théologiens de la Bible d'étude de Wuppertal déclarent:

«Par cette redoutable expression de 'péché contre le Saint Esprit', Jésus fait allusion aux accusations haineuses et monstrueuses que les pharisiens viennent de porter contre lui. Ils ont affirmé que Jésus était possédé, qu'il accomplissait ses miracles au nom et sur ordre du diable. Attribuer à Belzéboul ces œuvres, qui manifestaient clairement la sainteté et la puissance de l'Esprit divin, cela revient à bafouer sciemment et délibérément la nature divine, d'où proviennent toute lumière et tout bien. [...] **le péché vraiment impardonnable n'est pas le rejet de la vérité par suite d'un malentendu, mais c'est la haine contre Dieu en particulier** – haine qui conduit, par exemple, à imputer l'origine de l'Évangile à une mystification, en un mot, à l'esprit du mal -, c'est la haine de ce qui est saint en tant que tel. Cela n'est possible que lorsqu'on détruit et anéantit consciemment l'impression sacrée que suscite dans chaque cœur sincère ce qui est saint.»

Puisque ce péché ne peut être effacé ici-bas en raison du refus de l'individu de se convertir à Dieu, il reste également inexpiable au ciel. Voyez à ce sujet Matthieu 18.15-18. Sur ce péché, même l'Église n'a aucun pouvoir en lieu et place de Jésus. Les auteurs de la Bible d'étude de Wuppertal écrivent:

«Cette solennelle mise en garde de Jésus est une fois de plus en contradiction avec la doctrine de l'offrande compensatoire et de la propitiation totale.»

Jésus nous dit en [Luc 16.26-31](#):

«**De plus, entre vous et nous, il a été disposé un grand abîme pour que ceux qui voudraient passer d'ici vers vous ne le puissent pas et que, de là non plus, on ne traverse pas vers nous.**»

Le riche débauché se trouve dans le lieu des damnés (en enfer), le pauvre Lazare dans le sein d'Abraham (au ciel). Le riche débauché avait certainement aussi ses bons côtés, mais il n'avait pas obéi à Dieu pendant sa vie. **Nulle part il n'est question d'un purgatoire dont ses proches auraient pu le délivrer en versant de l'argent pour qu'on fasse des offrandes sacrificielles, des prières et des messes de commémoration annuelles.** Le Nouveau Testament dit de manière claire et manifeste qu'il n'existe rien d'autre que le ciel ou l'enfer. Dans son amour et sa justice divine, Jésus nous a fait connaître la volonté du Père. C'est pourquoi il parle du «feu qui ne s'éteint pas» ([Marc 9.43](#)).

«Allez-vous en loin de moi, maudits, au feu éternel [...]» ([Matthieu 25.41](#)).

En [Jean 5.24](#), le Sauveur nous dit:

«En vérité, en vérité, je vous le dis, celui qui écoute ma parole et croit en Celui qui m'a envoyé, a la vie éternelle... Il ne vient pas en jugement, mais il est passé de la mort à la vie.»

«**Celui qui est de Dieu écoute les paroles de Dieu; et c'est parce que vous n'êtes pas de Dieu que vous ne m'écoutez pas**» ([Jean 8.47](#)).

Les stratagèmes politico-religieux des papes, y compris en matière de béatification et de canonisation, sont absolument blasphématoires. Les jugements que les papes se permettent sur des personnes qui sont mortes, et la manière dont ils les vendent comme des idoles aux masses religieuses, constituent un outrage à Jésus Christ et à son Évangile. Tout cela est financièrement rémunérateur, crée des relations politiques et des sympathies à l'égard du pape, mais cela jette les fidèles toujours plus profondément dans

l'occultisme. Ce genre d'intentions et d'actes sont en abomination à Dieu. J'ai récemment lu cette coupure du journal :

Jésus dit:

«Qui me rejette et ne reçoit pas mes paroles a son juge: la parole que j'ai dite le jugera au dernier jour: Je n'ai pas parlé de moi-même, mais le Père qui m'a envoyé m'a prescrit ce que j'ai à dire et à déclarer: Et je sais que son commandement est vie éternelle: ce que je dis, je le dis comme le Père me l'a dit» ([Jean 12.48-50](#)).

Qui peut avoir la présomption de falsifier le message de Jésus? Quiconque trahit ou rejette Jésus ou ses paroles et donne aux hommes un autre enseignement est jeté en enfer:

«L'étang de feu, voilà la seconde mort!» ([Apocalypse 20.14](#)).

« ... dans le feu qui ne s'éteint pas» ([Marc 9.43](#)).

Lisons Apocalypse 20.12-15:

«Et je vis les morts, les grands et les petits, debout devant le trône, et des livres furent ouverts. Un autre livre fut ouvert: le livre de vie, et les morts furent jugés selon leurs œuvres, d'après ce qui était écrit dans les livres. La mer rendit ses morts, la mort et l'Hadès rendirent leurs morts, et chacun fut jugé selon ses œuvres. Alors la mort et l'Hadès furent précipités dans l'étang de feu. L'étang de feu, voilà la seconde mort! Et quiconque ne fut pas trouvé inscrit dans le livre de vie fut précipité dans l'étang de feu.»

Il ne fait aucun doute qu'il est également question, dans ce passage, de ceux qui, pendant leur vie terrestre, se disaient chrétiens et qui avaient à la bouche le nom de Jésus Christ, mais qui ont renié Jésus Christ et sa parole (cf. [Luc 9.26](#)).

C'est surtout en cela que réside leur péché: «en matière de péché: ils ne croient pas en moi» ([Jean 16.9](#)), bien qu'ils ne cessent de parler de Jésus Christ. Il s'agit également des gens qui se sont détournés de la réconciliation avec Dieu telle que Jésus l'enseigne, se sont tournés vers l'idéologie religieuse des masses et en sont maintenant victimes. Leur nom n'est pas inscrit dans le livre de vie. En [1 Corinthiens 3.11-15](#), il est question d'hommes qui croyaient en Christ et lui obéissaient. Leurs œuvres sont éprouvées par le feu, tandis qu'eux-mêmes sont sauvés. Ici, par contre, ce sont des hommes qui sont jetés eux-mêmes dans l'étang de feu.

«Le purgatoire est l'entière négation de la Mort expiatoire du Seigneur. Je ne puis rien faire pour ma propre rédemption, ni pour celle d'une autre personne. **Pour être sauvé**, chacun doit accepter cette Rédemption du Seigneur Jésus et remercier le Seigneur Glorifié... avant la mort» déclare l'ancien prêtre catholique Louis Vogel.⁸

Quelle gifle, oui, quel coup asséné à l'offre divine du salut que la doctrine du purgatoire!
Voici ce qu'enseigne l'apôtre Paul:

« [*Christ a été*] *livré pour nos fautes et ressuscité pour notre justification*» ([Romains 4.25](#)).

«*Lui qui n'a pas épargné son propre Fils, mais l'a livré pour nous tous, comment, avec son Fils, ne nous donnerait-il pas tout?*» ([Romains 8.32](#)).

Et l'apôtre Pierre confesse:

«[...] lui qui, dans son propre corps, a porté nos péchés sur le bois, afin que, morts à nos péchés, nous vivions pour la justice... Lui dont les meurtrissures vous ont guéris!» ([1 Pierre 2.24](#)).

Les deux apôtres reprennent ici ce que le prophète Esaïe avait dit du Christ environ 700 ans avant sa naissance:

«En fait, ce sont nos souffrances qu'il a portées, ce sont nos douleurs qu'il a supportées, et nous, nous l'estimions touché, frappé par Dieu et humilié. Mais lui, il était déshonoré à cause de nos révoltes, broyé à cause de nos perversités: la sanction, gage de paix pour nous, était sur lui, et dans ses plaies se trouvait notre guérison» ([Esaïe 53.4, 5](#)).

Aucun être humain ne peut parvenir au ciel avec son péché – indulgences, messes expiatoires et prières pour les défunts ne peuvent rien y changer, car la Bible déclare:

«Car le salaire du péché, c'est la mort; mais le don gratuit de Dieu, c'est la vie éternelle en Jésus Christ, notre Seigneur» (Romains 6.23).

Jésus a été percé, roué de coups, flagellé et maltraité à cause de nos péchés, afin que, par la foi en lui, nous ayons la paix avec Dieu:

«Et le Seigneur a fait retomber sur lui la perversité de nous tous» (Esaïe 53.6). (Gregor DALLIARD)

Chapitre 2

Une tradition est née pour la perte des croyants

L'auteur est satan le diable, Le Maître de la contre façon et l'ennemi juré de Dieu.

Le PURGATOIRE

Il est assez singulier que les Églises protestantes se soient réunies à crier que le purgatoire fut inventé par les moines. Il est bien vrai qu'ils inventèrent l'art d'attraper de l'argent des vivants en priant Dieu pour les morts; mais le purgatoire était avant tous les moines.

Ce qui peut avoir induit les doctes en erreur, c'est que ce fut le pape Jean XVI qui institua, dit-on, la fête des morts vers le milieu du x^e siècle. De cela seul je conclus qu'on priait pour eux auparavant; car si on se mit à prier pour tous, il est à croire qu'on priait déjà pour quelques-uns d'entre eux, de même qu'on n'inventa la fête de tous les saints que parce qu'on avait longtemps auparavant fêté plusieurs bienheureux. La différence entre la Toussaint et la fête des morts, c'est qu'à la première nous invoquons, et à la seconde nous sommes invoqués; à la première nous nous recommandons à tous les heureux, et à la seconde les malheureux se recommandent à nous.

Les gens les plus ignorants savent comment cette fête fut instituée d'abord à Cluni, qui était alors terre de l'empire allemand. Faut-il redire « que saint Odilon, abbé de Cluny, était coutumier de délivrer beaucoup d'âmes du purgatoire par ses messes et par ses prières, et qu'un jour un chevalier ou un moine, revenant de la Terre-Sainte, fut jeté par la tempête dans une petite île où il rencontra un ermite, lequel lui dit qu'il y avait là auprès de grandes flammes et furieux incendies, où les trépassés étaient tourmentés, et qu'il entendait souvent les diables se plaindre de l'abbé Odilon et de ses moines qui délivraient tous les jours quelque âme; qu'il fallait prier Odilon de continuer, afin d'accroître la joie des bienheureux au ciel, et la douleur des diables en enfer? »

C'est ainsi que frère Girard, jésuite, raconte la chose dans sa *Fleur des Saints*(37), d'après frère Ribadeneira. Fleury diffère un peu de cette légende; mais il en a conservé l'essentiel.

Cette révélation engagea saint Odilon à instituer dans Cluny la fête des trépassés, qui ensuite fut adoptée par l'Église.

C'est depuis ce temps que le purgatoire valut tant d'argent à ceux qui avaient le pouvoir d'en ouvrir les portes. C'est en vertu de ce pouvoir que le roi d'Angleterre Jean, ce grand terrien, surnommé *sans terre*, en se déclarant homme-lige du pape Innocent III, et en lui soumettant son royaume, obtint la délivrance d'une âme de ses parents qui était excommunié *pro mortuo excommunicato pro quo supplicant consanguinei*.

La chancellerie romaine eut même son tarif pour l'absolution des morts; et il y eut beaucoup d'autels privilégiés, où chaque messe qu'on disait au xiv^e siècle et au xv^e, pour six liards, délivrait une âme. Les hérétiques avaient beau remonter qu'à la vérité les apôtres avaient eu le droit de délier tout ce qui était lié sur la terre, mais non pas sous terre, on leur courait sus comme à des scélérats qui osaient douter du pouvoir des

clefs; et en effet, il est à remarquer que quand le pape veut bien vous remettre cinq ou six cents ans de purgatoire, il vous fait grâce de sa pleine puissance: *pro potestate a Deo accepta concedit*.

De l'antiquité du purgatoire. — On prétend que le purgatoire était, de temps immémorial, reconnu par le fameux peuple juif; et on se fonde sur le second livre des *Machabées*, qui dit expressément « qu'ayant trouvé sous les habits des Juifs (au combat d'Odollam) des choses consacrées aux idoles de Jamnia, il fut manifeste que c'était pour cela qu'ils avaient péri; et ayant fait une quête de douze mille dragmes d'argent(38), lui qui pensait bien et religieusement de la résurrection, les envoya à Jérusalem pour les péchés des morts.

Comme nous nous sommes fait un devoir de rapporter les objections des hérétiques et des incrédules, afin de les confondre par leurs propres sentiments, nous rapporterons ici leurs difficultés sur les douze mille francs envoyés par Judas, et sur le purgatoire.

L'invention du purgatoire

Le purgatoire est un lieu inspiré par le Maître de la contre façon, le menteur par excellence, celui qui trompe l'humanité avec et pour unique objectif, la conduire en enfer.

Lorsque Dieu parle de ciel et enfer, satan inspire l'homme à inventer un lieu qui arrange tout le monde, cet état d'esprit permet à chacun de faire tout ce qu'il veut ici-bas, de vivre dans la désobéissance, cette pensée pousse l'être humain à ignorer ce que Dieu révèle à l'humanité dans l'épître aux **Hébreux chapitre 9 :27**

« *Et comme il est réservé aux hommes de mourir une seule, après quoi vient le jugement* »

Et Dieu rappelle dans **Apocalypse 14 :13** « ... *les œuvres de chacun le suivent après sa mort* »

C'est de la nécessité d'imaginer un lieu pour les défunts « intermédiaires » qu'est né le purgatoire, espace ajouté à la fin du XIIe siècle à la topographie de l'Au-delà.

L'instauration du jour des défunts, le 2 novembre, par Odilon de Cluny et l'adoption rapide de cette fête dans l'Occident latin au cours des XIe et XIIe siècles participent d'un large phénomène de fixation et d'encadrement des populations. Les morts se voient assignés des lieux de plus en plus précis (cimetière chrétien et purgatoire) au moment où les vivants se trouvent intégrés dans des cellules de vie et de contrôle (seigneurie, village, paroisse). Comme l'ont montré les travaux de Jacques Le Goff et ceux, plus récents ou en cours, de Jérôme Baschet, l'Au-delà connaît au milieu du XIIe siècle « un grand remaniement cartographique.

A côté des deux lieux traditionnels que sont le ciel et l'enfer, la topographie de l'Au-delà s'enrichit alors d'un troisième : le purgatoire qui, en tant que lieu bien défini, ne se matérialise qu'au cours des années 1170-1215. Que faire en effet des morts ni trop bons ni trop mauvais ? Une correction s'impose pour leur permettre d'achever dans l'Au-delà la purgation entamée ici-bas dans la pénitence. Mais où, étant donné qu'une peine matérielle suppose un lieu d'accomplissement ?

-Doivent-ils revenir errer sur le lieu de leur crime, comme l'a enseigné Grégoire le Grand ?

-Où les défunts devront-ils donc attendre leur salut ?

Pas au ciel, où le mal est inconnu ;

pas en enfer, qui ne saurait accueillir des fidèles qui ne sont pas damnés. Par élimination, il ne reste plus logiquement qu'un **troisième terme**, intermédiaire, un lieu ou des lieux spéciaux de purgation, dont les contours se précisent peu à peu pour donner le purgatoire.

L'histoire de la Réforme

Amorcée dès le XVe siècle et culminante au XVIe siècle, la Réforme protestante est une volonté d'un retour aux sources du christianisme et aussi, peut-être, un besoin de considérer la religion et la vie sociale d'une autre manière. Elle reflète l'angoisse des âmes[1], par la question du salut, centrale dans la réflexion des réformateurs, qui dénoncent la corruption de toute la société engendrée par le commerce des indulgences et profitent de l'essor de l'imprimerie pour faire circuler la Bible en langues vulgaires (allemand), en montrant qu'elle ne fait mention ni des saints, ni du culte de la Vierge, ni du Purgatoire. La référence à la Bible comme étant la norme est néanmoins une des principales motivations parmi les réformateurs. Ce principe de *Sola scriptura* va guider ces hommes.

Commencée par Martin Luther en Allemagne et Ulrich Zwingli à Zurich, puis Martin Bucer à Strasbourg et plus tard Jean Calvin à Paris et Genève, la Réforme touche la majeure partie de l'Europe du Nord-Ouest. Les tentatives de conciliation ayant échoué, elle aboutit à une scission entre l'Église catholique romaine et les Églises protestantes. La contre-réforme catholique engagée à l'issue du concile de Trente ne permet à l'Église catholique qu'une reconquête partielle des populations passées au protestantisme.

L'adoption de la Réforme est aussi un caractère politique. C'est un moyen pour les princes d'affirmer leur indépendance face à une papauté revendiquant une théocratie universelle ou pour les populations de pouvoir se révolter face un souverain mal accepté comme en Écosse et aux Pays-Bas espagnols. La Réforme se traduit donc au XVIe siècle par de nombreux conflits, entre l'empereur Habsbourg et les princes allemands mais aussi des guerres civiles en France, en Angleterre et en Écosse.

De nombreux facteurs

Le Pape signant et vendant des indulgences vu comme l'Antéchrist par Lucas Cranach l'Ancien d'après le *Passional Christi und Antichristi* de Martin Luther (1521). De nombreux facteurs interviennent [2]. Pendant longtemps les historiens ont pensé que les vices du clergé étaient la principale cause de la Réforme : la débauche de certains prêtres et moines qui vivent publiquement en concubinage, s'enrichissent avec l'argent des fidèles... Ces abus ne sont pas vraiment les causes de la Réforme, l'Église catholique s'est en effet sans arrêt efforcée d'y remédier. Par ailleurs, cette thèse est en quelque sorte favorable à l'Église Catholique en ce qu'elle délégitime la Réforme protestante comme une réaction contre des problèmes temporels (les turpitudes du clergé, les indulgences) en occultant le souci essentiellement spirituel du peuple et des réformateurs protestants.

Les conciles du XVe siècle ne peuvent prendre de solution efficace tant l'autorité du pape est affaiblie. De fait, les fidèles ne reprochent pas au clergé de mal vivre mais de mal croire [2].

En effet, l'Église répond mal aux angoisses des fidèles. Depuis le XIVe siècle et la grande peste, les fidèles vivent dans l'angoisse du salut. Les thèmes artistiques du temps, danses macabres peintes dans les églises, livres millénaristes en sont les témoins [2]. Les procès contre les sorcières se multiplient à partir de la fin du XVe siècle. La peur de la mort et de l'enfer a comme conséquence le développement du culte marial, des saints, des reliques et la pratique des indulgences. Le but est de gagner son paradis sur la terre même au prix d'un séjour au purgatoire [3]. À la fin du XVe siècle, les indulgences sont un moyen de plus en plus en vogue pour réduire le nombre des années passées par une âme au purgatoire après sa mort. Ainsi, l'électeur de Saxe, Frédéric le Sage, futur protecteur de Luther, possède 17 443 reliques, censées lui épargner 128 000 années de purgatoire [4]. Mais les indulgences sont ensuite vendues : dès que l'or tombe dans la sébile, l'âme s'échappe du purgatoire. La confusion du spirituel et du matériel accentue les phénomènes de désacralisation de cette époque [4]. De plus en plus, le fidèle se confesse non pas poussé par la conscience de sa faiblesse mais par peur de la punition après la mort.

Certains humanistes contribuent à la diffusion d'idées nouvelles. Ils développent l'exégèse biblique. Le texte originel de la bible se trouve ainsi restauré. La naissance de l'imprimerie permet la diffusion

d'éditions de bibles en langue vernaculaire. Ce contact direct habitue le lecteur à avoir une relation personnelle avec les textes saints et à réfléchir par lui-même sur leur signification [4].

À partir du milieu du XVe siècle, le pouvoir d'achat s'amenuise. Les nobles regardent donc du côté des immenses biens fonciers de l'Église, soit le plus souvent 20 à 30% des terres cultivables [5]. De plus l'Église continue à condamner les profits bancaires, le profit monétaire dans ses tribunaux ecclésiastiques même si ses positions se sont quelque peu assouplies. Les banquiers sont particulièrement nombreux en Allemagne du Sud. Nobles et banquiers sont ainsi moins attachés à l'Église catholique [5].

Les facteurs politiques ne sont pas absents non plus. Le développement des États se heurte à la puissance temporelle de l'Église. De plus en plus, les princes cherchent à intervenir dans le choix des membres du Haut-clergé, évêques, abbés. En effet, les postes ecclésiastiques sont liés à des bénéfices. Celui qui contrôle l'élection du prélat, contrôle indirectement le bénéfice [6]. L'autorité universelle du pape, proclamé par Grégoire VII depuis 1075 se heurte à l'autorité grandissante du souverain. Le pape peut lever des impôts réguliers ou exceptionnels dans tous les pays d'Occident. Les rois protestent de plus contre les sorties d'argent de leur royaume, argent dont ils ont le plus grand besoin pour leurs guerres ou pour affermir leur pouvoir. Ainsi en Angleterre, les taxes prélevées pour les bénéfices vacants sont d'un montant cinq fois plus nombreux que les revenus du roi [7]. Le pape édicte aussi des bulles, lois valables dans toute la chrétienté. Il peut ainsi lever des troupes par l'intermédiaire de bulles de croisades, cependant de moins en moins suivies d'effets. Les souverains réclament le contrôle des ordres religieux, le droit absolu de légiférer dans leurs États, de lever l'impôt ou des troupes et de rendre justice [6].

Mais ce qui affaiblit le plus l'Église catholique, c'est la perte de la sacralité. Les fidèles voient trop de fils de prêtres devenir prêtres, trop de clercs s'enrichir aux dépens des laïques, trop d'évêques vivant comme des grands seigneurs [6].

Contre-réforme

catholique

Pour remédier à son problème de réforme, le catholicisme a mis en œuvre tout ce qu'il pouvait. Il fallait absolument que la propagation du protestantisme soit arrêtée. Le concile de Trente et la Compagnie de Jésus sont deux exemples de ces moyens mis en œuvre pour stopper la réforme.

Concile de Trente (assimilable à 1545-1563)

« Le redressement interne est surtout l'œuvre du concile de Trente convoqué par le pape Paul III à la demande de Charles Quint pour faire face à la réforme protestante. Le concile s'ouvre en 1545. Quant à Charles Quint, il souhaite faire du concile une sorte de vaste forum où protestants et catholiques discuteraient librement, ce dont le pape ne veut pas. » Le concile de Trente répondait aux propos des protestants et réaffirmait plus exactement qu'au départ les doctrines voulues par Rome

Le catholicisme s'appuyait beaucoup sur la tradition comme autorité englobant la Bible.

Les réformateurs ne jugeaient pas le passé, les pères de l'Église ou certains conciles, avec mépris, mais affirmaient qu'il y avait là des contradictions nombreuses et des superstitions populaires qui déformaient le message de L'Évangile ce qui nécessitait un retour complet à la Bible, seul livre inspiré et infaillible pour eux.

Le concile de Trente (en Italie) **réaffirma** l'autorité des papes, du clergé sur les laïcs, de la Tradition, des conciles, les mérites dans le salut, le purgatoire, les prières pour les morts, le sacrifice de la messe et l'intercession de Marie et des saints. Le catholicisme gardait toujours ses sept sacrements. Le concile de Trente permit d'arrêter l'expansion et même de reconquérir les endroits déjà perdus. Ce concile consacra la rupture de la chrétienté occidentale en deux : le catholicisme et le protestantisme.